



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

—→ **Rapport annuel 2023**
Réduisons nos déchets
de 15 % d'ici 2030



Réduire ses déchets contribue à limiter les incidences sur l'environnement, en recourant moins à leur incinération et à leur stockage. C'est aussi maîtriser les coûts liés à leur collecte, leur recyclage, leur valorisation énergétique et leur élimination.

Avec son second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2029, la feuille de route de notre Métropole est claire : réduire les déchets de 50 kg par an et par habitant d'ici à 2030, sachant que chaque métropolitain jette actuellement l'équivalent de 544 kg chaque année. Cette ambition est donc atteignable ensemble si chacun adopte les bons gestes.

Dès son adoption en juin 2023, notre second PLPDMA a été effectivement mis en oeuvre, avec la poursuite des actions initiées lors de notre premier programme. De nouvelles actions ont également été mises en place, comme la participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets partagée avec 13 communes et qui a permis de proposer plus de 40 animations aux 500 000 habitants métropolitains concernés.

Cet objectif de réduction sera atteint en nous mobilisant tous ensemble : élus, habitants, associations...

Jeter moins n'a jamais été autant à notre portée !

TABLE DES MATIÈRES

p 9	Préambule
p 11	Les objectifs de réduction
p 15	Les indicateurs de programme
p 21	Les axes et les fiches actions
p 49	Budget
p 53	Annexes



PRÉAMBULE

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre par la Métropole européenne de Lille pour réduire la production de déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Ce document de planification s'inscrit dans une démarche de sobriété et repose essentiellement sur le changement de comportement des métropolitains en matière de consommation ou de gestion de leurs biens.

La compétence de la MEL concerne la prévention et la gestion des **déchets** dits **ménagers et assimilés (DMA)**. Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les habitants du territoire en tant que foyers et ceux produits par les acteurs économiques (artisans, commerçants, etc.) et les administrations (communes, hôpitaux, etc.) dont les quantités et les caractéristiques sont identiques aux déchets des foyers.

La MEL a adopté son second PLPDMA en juin 2023 pour la période 2023-2029 au regard des nouveaux objectifs fixés pour l'année 2030 dans

son **Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés (SDDMA)** adopté en avril 2021. Le schéma directeur reprend les enjeux visés par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite « loi AGECL ») de 2020 fixant **un objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030**.

Le présent document propose un bilan des actions mises en œuvre au titre de la prévention pour l'année 2023.



2- LES OBJECTIFS DE RÉDUCTION

Objectif stratégique

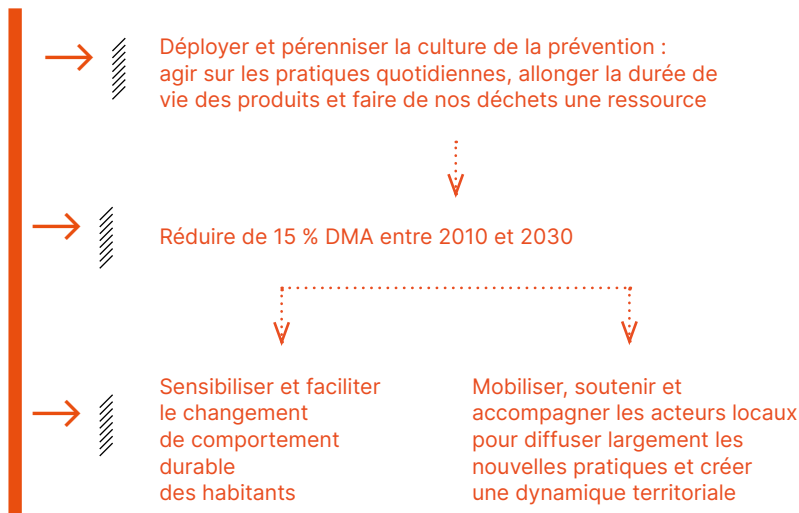
Finalités poursuivies par la collectivité mais qui ne peuvent être atteintes par sa seule action

Objectif spécifique

Représente les résultats et les impacts attendus de l'intervention publique notamment sur ses destinataires

Objectifs opérationnels

Représentent la production des réalisations c'est-à-dire les tâches que le dispositif doit financer ou accomplir



L'objectif spécifique de réduction de la MEL est issu du Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés de la MEL adopté en avril 2021, à savoir **réduire de - 15 % les déchets produits par les métropolitains, les acteurs économiques et les administrations en 2030 par rapport à 2010** (conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020).

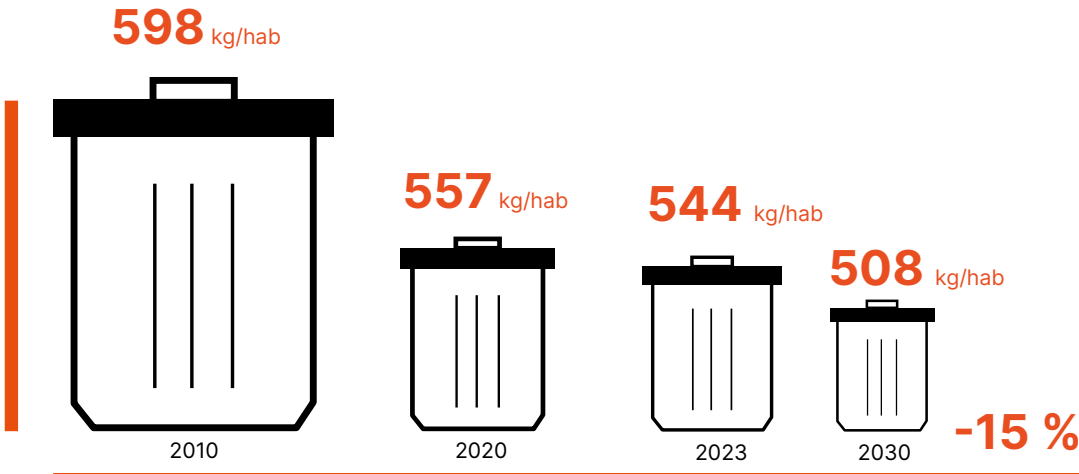
Cette diminution des tonnages concerne l'ensemble des déchets collectés par la MEL, quels que soient leur mode de collecte (porte-

à-porte, apport volontaire, déchèterie...), le type de flux de déchets (emballages recyclables, verre, ordures ménagères résiduelles...), et la catégorie du producteur (habitants, administrations et activités professionnelles...).

L'objectif pour la MEL est d'atteindre 508 kg/habitant en 2030 sur la base d'une estimation du tonnage 2010 à 598 kg/habitant, **soit une baisse de 90 kg/habitant/an**.

Il reste un enjeu de réduction d'environ **36 kg/habitant entre 2023 et 2030**.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA SUR LA MEL ENTRE 2010 ET 2030





3- LES INDICATEURS DE PROGRAMME

TABEAU DE COMPOSITION DES DÉCHETS

Déchets ménagers et assimilés (DMA)		
Déchets produits par les ménages, administrations et activités économiques collectés par la MEL		
Déchets occasionnels	Ordures ménagères et assimilées (OMA)	
Encombrants et déchets déposés en déchèteries (déchets verts, gravats, etc.)	Ordures ménagères résiduelles (OMR) (poubelles couvercle gris - déchets en mélanges)	Biodéchets et déchets à trier Collectés soit en porte-à-porte, soit en points d'apport volontaires (emballages, papiers, verre, etc.)

LE PLPDMA est annuellement suivi grâce à des indicateurs globaux

- Taux d'évolution des kg de DMA/habitant (en %/an depuis 2010).
- Taux d'évolution des kg d'OMA/habitant (en %/an depuis 2010).
- Taux d'évolution des apports en déchèterie en kg/hab (en %/an depuis 2010).

Depuis les années 2000, la tendance générale constatée est à la réduction des tonnages de déchets ménagers et assimilés sur la métropole avec des tonnages variant entre 710 000 et 730 000 tonnes par an entre 1999 et 2005. Le passage sous la barre des 700 000 tonnes annuelles a lieu en 2006.

Entre 2010 et 2020, les tonnages varient dans une fourchette comprise entre 640 000 et 680 000 tonnes par an.

On constate une baisse des tonnages de -6,9% entre 2010 et 2020, soit une diminution de 41,5 kg/habitant. Celle-ci a été accentuée en 2020 en raison de la baisse de fréquentation des déchèteries liées aux restrictions de la crise sanitaire.

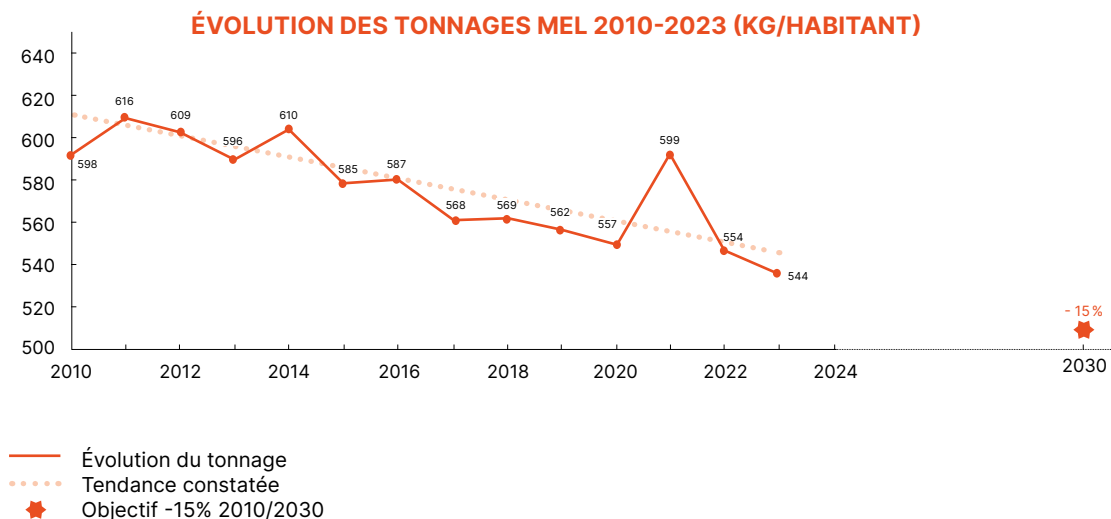
Ces dernières ayant été levées en 2021, après plusieurs années de baisse, la production de DMA a fortement augmenté entre 2020 et 2021 : + 42 kg/habitant, soit un retour au niveau

de production de déchets de l'année 2010. Cette évolution était toutefois conjoncturelle, liée à la fin de la crise sanitaire, les données 2022 et 2023 revenant dans la tendance constatée depuis 2010.

Pour l'année 2022, on observe un retour à la normale avec une production de 554 kg/habitant.

La courbe de tendance n'aboutit pas à l'objectif de -15 %. Cela sous-entend qu'un effort supplémentaire doit être fait.

En 2023, la baisse est bien amorcée avec une production de 544 kg par habitant. Elle est en grande partie due à la baisse des tonnages des ordures ménagères et assimilées (OMA) et à une légère baisse des dépôts en déchèteries et encombrants. Cette diminution s'explique en partie par l'inflation qui a provoqué une baisse du pouvoir d'achat et donc de la consommation des ménages.



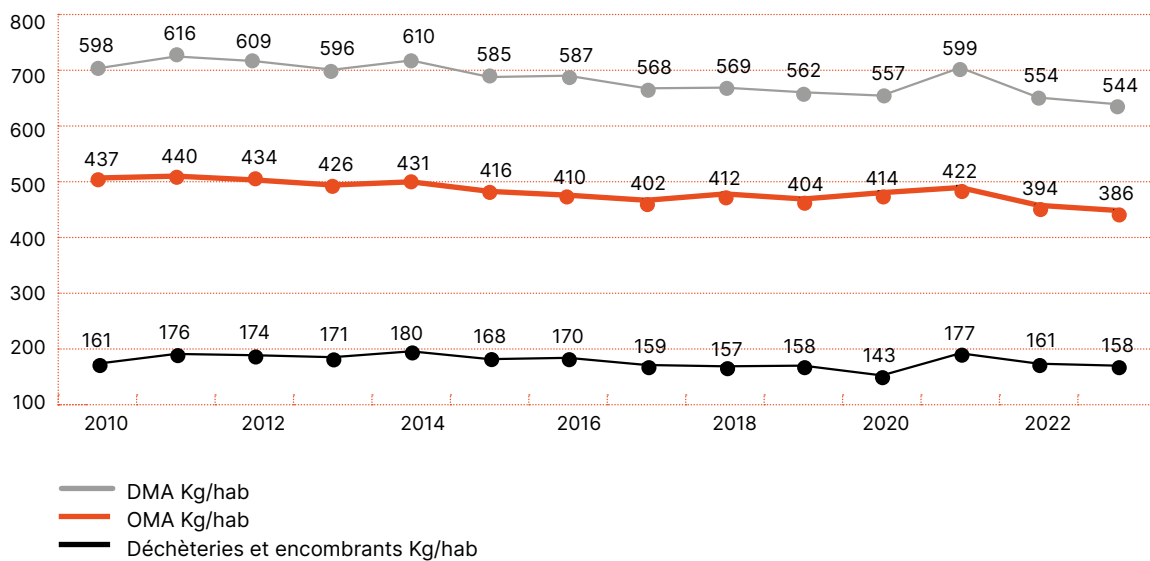
En zoomant sur la composition des DMA, on constate que les tonnages d'OMA ont diminué de 11,6 % entre 2010 et 2024, tandis que les tonnages des déchèteries & encombrants ont diminué de 1,8 %. En revanche, entre 2023 et 2024, la réduction des tonnages des OMA (-2 %) et des déchèteries & encombrants (-1,8 %) est assez similaire.

En zoomant sur la composition des OMA, on constate que les déchets à trier et biodéchets des ménages ont diminué de 24 % entre 2010 et 2023, tandis que les OMR et les collectes d'assimilés (activités commerciales et administrations) ont diminué respectivement de 6 % et 5 %.

ÉVOLUTION DES TONNAGES EN KG/HAB ENTRE 2010 ET 2023

	Déchèterie et encombrants	OMA	DMA
2010 →	161	437	598
2023 →	158	386	554
Évolution 2010-2023 en % →	- 1,8 %	- 11,6 %	- 9 %

ÉVOLUTION EN KG/HAB. DES DMA, OMA ET DÉCHÈTERIES & ENCOMBRANTS



DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES DMA EN KG / HABITANT

			2010	2020	2022	2023	ÉVOLUTION 2010-2023 EN %
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)	ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA)	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	239	247	236	224	-6 %
		BIODÉCHETS ET DÉCHETS À TRIER DES MÉNAGES	140	112	107	106	-24 %
		dont emballages ménagers, papiers graphiques et verre collectés en mélange	82	65	78	73	-11%
		dont emballages ménagers, papiers graphiques collectés séparément	26	17	2	4	-85%
		dont verre collecté séparément	1	2	2	3	153%
		dont biodéchets (porte à porte)	30	28	25	27	-12%
		AUTRES COLLECTES (activité commerciale et administration)	59	56	50	56	-5%
		dont biodéchets			12	15	
		dont biodéchets restaurant collectif	3		5	4	32%
	DÉCHÈTERIES & ENCOMBRANTS	161	142	161	158	-1%	
	dont déchets verts		15	18	20		
TOTAL			598	557	554	545	-9%

AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF
Ici, nous compostons!
ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS

**COMPOST
EN MATURATION**
Ne rien déposer!

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS



**COMPOST
EN MATURATION**
Ne rien déposer!

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS



**COMPOST PRÊT
À L'EMPLOI**
Servez-vous!

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS



4- LES AXES ET FICHES ACTIONS

LES CIBLES DE RÉDUCTION PRÉSENTENT UN TOTAL DE 50 KG/HAB ENTRE 2020 ET 2030

	Gisement d'évitement en kg/hab.		Cible de réduction en 2030 en kg/hab.
	GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS		
	COMPOSTAGE	69	9
	BROYAGE	63	20
	GASPILLAGE ALIMENTAIRE	16	1
	TOTAL	148	30
			60 %
	RÉPARATION / RÉEMPLOI	55	15
			30 %
	CONSOMMATION PLUS SOBRE	112	5
			10 %
	TOTAL	50	100 %

Le potentiel de réduction de la Métropole Européenne de Lille a été estimé en se basant sur les données ADEME (étude d'évaluation des gisements d'évitement de 2016) et en tenant

compte des données locales (notamment la campagne de caractérisation de 2021 réalisée par la MEL).

LE PROGRAMME D'ACTION EST COMPOSÉ DE 6 AXES ET 18 FICHES ACTIONS

AXE 1 : ACTIONS TRANSVERSALES	Fiche action 1 - Communiquer et sensibiliser
	Fiche action 2 - Expérimenter et innover
	Fiche action 3 - Former des acteurs relais
AXE 2 : GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS	Fiche action 4 - Mettre en place une politique volontaire de compostage de proximité
	Fiche action 5 - Développer et animer des réseaux métropolitains de guides composteurs et référents de site
	Fiche action 6 - Expérimenter et développer un/des services de broyage de végétaux
AXE 3 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Fiche action 7 - Aménager des espaces de démonstration
	Fiche action 8 - Créer, animer un réseau et diffuser un référentiel des acteurs et des solutions pour éviter le gaspillage alimentaire
	Fiche action 9 - Accompagner la réduction du gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective
AXE 4 : SECONDE VIE DES OBJETS	Fiche action 10 - Consolider et compléter le réseau des lieux dédiés au réemploi et à la réparation
	Fiche action 11 - Encourager le déploiement de PAV textiles dans les communes
	Fiche action 12 - Accompagner les repair cafés
AXE 5 : VERS UNE CONSOMMATION SOBRE	Fiche action 13 - Lutter contre les imprimés publicitaires non sollicités en diffusant de manière régulière des auto-collants Stop-pub
	Fiche action 14 - Soutenir et accompagner, en lien avec les communes, les restaurateurs, artisans et commerçants dans la réduction de leurs déchets/ gaspillage alimentaire et la mise en œuvre d'initiatives pour une consommation plus durable
	Fiche action 15 - Accompagner les acteurs locaux à l'utilisation de textiles sanitaires lavables (structures d'accueil de la petite enfance, crèches)
AXE 6 : DEVENIR DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES	Fiche action 16 - Accompagner les habitants et les acteurs locaux à l'utilisation de textiles sanitaires lavables (kits et/ou aides à l'achat)
	Fiche action 17 - Développer et mettre à disposition des solutions de prévention, collecte et tri des déchets pour des équipements métropolitains éco exemplaires et proposer un accompagnement aux communes
	Fiche action 18 - Développer et mettre à disposition des solutions de prévention, de collecte et de tri des déchets pour des événements métropolitains éco exemplaires

4.1 AXE 1 : ACTIONS TRANSVERSALES

Cet axe regroupe l'ensemble des actions communes à toutes les thématiques déclinées dans le programme local de prévention.

À noter que les actions d'accompagnement au changement de comportement ne présentent pas de potentiel de réduction quantifiable, mais elles permettent d'augmenter le taux d'adhésion et de participation de la population aux actions dites quantifiables.

THÈME	ACTIONS TRANSVERSALES
ACTION	1 - COMMUNIQUER ET SENSIBILISER
GISEMENT IMPACTÉ	Divers.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Habitants, scolaires, acteurs locaux, communes.
DESSCRIPTIF	1- Réaliser des campagnes de communication variées et ciblées notamment au moment du lancement du PLPDMA. 2- Développer et renforcer les outils de sensibilisation : - Visite des outils industriels de valorisation et traitement des déchets sur le territoire de la MEL. - Réaliser une cartographie « intelligente » de la prévention des déchets pour porter à connaissance les solutions existantes sur le territoire. - Proposer des ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets ainsi que des guides. - Suivi et communication de la production de déchets à l'échelle d'une rue, d'un quartier, permettant de mesurer l'impact d'actions de prévention menées sur le territoire. 3- Participer à des événements nationaux.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	2- Objectifs de 9 000 visiteurs/an pour les visites d'outils industriels et de 300 classes/an (soit environ 8 000 enfants) pour les animations prévention. 3- Participer à au moins un événement national/an.
INDICATEURS	Nombre d'acteurs référencés sur la cartographie intelligente : cartographie programmée pour fin 2024. Nombre de consultation des outils en ligne : 8 058 vues des pages internet MEL consacrées à la réduction des déchets. Nombre de campagnes de communication menées : 2 (locaux réemploi en déchèteries en octobre et SERD en novembre). Nombre d'ateliers réalisés : 13, soit 110 personnes sensibilisées. Nombre de participation à des événements nationaux : 1 (Semaine européenne de réduction des déchets). Nombre de personnes sensibilisées (ateliers, scolaires, visites, événements nationaux, stands d'animation déchets) : 11 340 personnes.

RÉALISATIONS 2023

Une campagne de communication sur la présence et l'usage des locaux réemploi dans les 13 déchèteries fixes a été organisée la deuxième quinzaine d'octobre : création d'affiches et de flyers explicatifs, insertions dans la presse et publiereportage dans la presse web, commande de spots radios, affichage sur panneaux de rue, arrières de bus et dans les déchèteries, affichage numérique dans les gares, métros et centres commerciaux, sponsoring de posts sur les réseaux sociaux.

Première participation de la MEL à la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) avec un programme grand public sur le thème du réemploi et de la réparation du 18 au 26 novembre 2023. 13 communes volontaires ont participé à l'évènement avec la MEL, représentant 460 250 habitants.

La MEL a organisé et produit pour cet évènement :

- un programme commun recensant tous les événements organisés par les 13 communes participantes ;
- une campagne de communication : insertion presse, commande de spots et diffusion sur des radios et plateformes d'audio digital, affichage panneaux de rue et numérique dans les gares, métros et centres commerciaux, publiereportages sur le web, diffusion de vidéos animées dans les cinémas ;
- un guide sur la réduction des déchets et un annuaire des acteurs du réemploi ;
- une collecte de jouets à destination des Restos du cœur avec 5 communes volontaires (710 kg de jouets collectés) ;
- un atelier grand public sur le thème du réemploi et de la réparation ou d'une fresque des déchets mis à disposition pour chaque commune participante ;
- un stand d'animation mobile 3R (Réduire, Réemployer, Recycler).



Retrouvez le programme
lillemetropole.fr



Retrouvez le programme
lillemetropole.fr



Par ailleurs, depuis juin 2023, une double page avec des conseils, astuces et actualités pour réduire et mieux trier ses déchets est publiée dans chaque MEL Mag distribué dans les boîtes aux lettres des habitants métropolitains et dans certaines stations de métro, à raison de cinq magazines/an. Dans les MEL Mag de juin, octobre et décembre 2023, des articles ont été publiés sur l'adoption du PLPDMA 2023-2029, les composteurs collectifs, les locaux réemploi en déchèteries, les repair-café, le programme d'accompagnement MEL pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective scolaire et sur les opérations de broyage itinérantes en communes et fixes en déchèteries.

La revue de presse des actions du PLPDMA est à consulter en annexe.

Chiffres des actions de sensibilisation :

- 2 570 visiteurs du CVE, du centre de tri d'Halluin et du CVO.

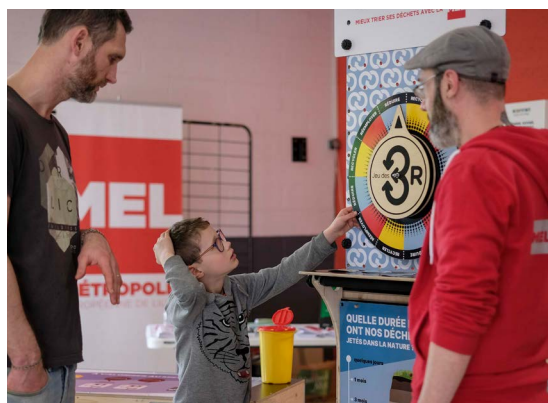
À noter que :

- le circuit de visite du CVO est pour l'instant peu utilisé car il nécessite des aménagements (prévus pour 2025) ;
- le centre de tri de Lille est en travaux de modernisation, dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri.
- 259 interventions en classe, soit 6 440 enfants sensibilisés.
- Création d'un nouveau stand d'animation mobile 3R (Réduire, Réemployer, Recycler) mis à disposition des communes et animé par la MEL. Au total, 17 stands ont été tenus par la MEL, permettant de sensibiliser 2 220 personnes.

Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets, 110 personnes ont participé à un atelier sur la réparation, le réemploi des objets ou à une fresque des déchets (ateliers pratiques avec un nombre de personnes limité).



Fresque des déchets à Forest-sur-Marque



Stand d'animation 3 R (Réduire, Réemployer, Recycler)

PERSPECTIVES 2024

- Participation à l'évènement national « Tous au compost » en mars.
- Campagne de communication sur le broyage à l'automne 2024.
- Participation à la Semaine européenne de réduction des déchets en novembre.
- Réalisation de plusieurs guides : jardin zéro déchet, évènements publics éco-exemplaires, annuaire des acteurs anti gaspi.
- Création d'un stand d'animation sur les biodéchets.

THÈME	ACTIONS TRANSVERSALES
ACTION	2 - EXPÉRIMENTER ET INNOVER
GISEMENT IMPACTÉ	Divers.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Communes, acteurs du territoires (associations, TPE/PME,...).
DESRIPTIF	1- Les appels à projet ont pour but de soutenir des projets de réduction des déchets d'acteurs du territoire afin d'étoffer les dispositifs déployés. 2- L'expérimentation, sur la base des propositions conjointes de la MEL et des communes, permet de rechercher la plus grande efficacité des actions mises en œuvre sur le territoire.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	2 sessions d'appels à projets sur la durée du programme. 1 à 2 expérimentations /an.
INDICATEURS 2023	Nombre de structures aidées : appels à projet programmés en 2025 et 2027. Nombre d'expérimentations menées : 1.

RÉALISATIONS 2023

Poursuite de l'expérimentation du compostage collectif dans les cimetières, couplé à l'installation de boîtes à dons pour les pots de fleurs.

	Nombre de sites de compostage collectif installés dans un cimetière
2022 →	12
2023 →	15
Total →	27 dans 14 communes



Site de compostage collectif en cimetière

À VENIR EN 2024

Expérimentations :

- Régenbox : solution pour réduire le nombre de piles alcalines jetées à tort, afin d'augmenter leur durée de vie et l'efficacité de leur collecte.
- Balances connectées dans le cadre du programme d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire.

THÈME	ACTIONS TRANSVERSALES
ACTION	3 - FORMER LES ACTEURS RELAIS
GISEMENT IMPACTÉ	Divers.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Agents et élus des communes, prestataires.
DESSCRIPTIF	1- Une proposition de programme de formations sera décidée en concertation avec les communes volontaires. 2- Les dispositifs de formation prévus dans les différents marchés de la MEL.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Organiser 6 ateliers de formation/mois (hors périodes vacances scolaires) pour les communes. Formations déterminées en fonction de chaque marché.
INDICATEURSE 2023	Nombre de communes volontaires - Dispositif non mis en œuvre. Nombre d'agents/élus formés - Dispositif non mis en œuvre. Nombre d'usagers sensibilisés - Dispositif non mis en œuvre.

RÉALISATIONS 2023

- 24 demi-journées de formation des agents des déchèteries pour inciter les usagers au dépôt des objets en bon état dans les locaux réemploi.
- Séance de formation aux actualités et dispositifs déchets de la MEL à destination de plusieurs associations faisant de la sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets : Zero Waste Lille, Hellemmes 0 déchet, Wazemmes en transition.

À VENIR EN 2024

- Renouvellement des actions de formation au réemploi à destination des agents des déchèteries et au tri et à la réduction des déchets au bénéfice des associations.
- Fresques des déchets organisées auprès des agents communaux de Marcq-en-Barœul.

4.2 AXE 2 : GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Les biodéchets constituent le gisement prioritaire dans ce programme en raison à la fois du poids qu'ils représentent dans nos poubelles mais également des obligations réglementaires de tri à la source à échéance du 31 décembre 2023.

Plusieurs solutions de tri à la source des biodéchets existent (collecte séparée en porte à porte, points d'apports volontaires, ...) et sont ou seront déployées sur notre territoire. Cependant, dans le cadre du programme local de prévention, seules les solutions de gestion et de valorisation des biodéchets *in situ* seront engagées car elles répondent aux objectifs de réduction des tonnages de déchets.

THÈME	GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS
ACTION	4 - METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE VOLONTAIRE DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ
GEISEMENT IMPACTÉ	Biodéchets - FFOM (déchets de cuisine et de table).
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Habitants.
DESSCRIPTIF	L'objectif est de favoriser le développement du compostage sur le territoire grâce à : 1- La mise en place d'un service permanent de distribution de composteurs individuels aux ménages disposant d'un jardin. 2- L'installation de nouveaux sites de compostage collectifs et l'accompagnement des porteurs de projet mobilisés. 3- La formation des usagers au « savoir composter ».
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Équiper 42 900 foyers en composteurs individuels d'ici 2029 soit 7 150 foyers équipés/an Installer 350 sites de compostage partagé d'ici 2029 soit 50 sites/an.
INDICATEURS 2023	Nombre de foyers équipés en composteur individuel / Nombre d'habitants concernés : 7 176 foyers équipés, soit environ 16 500 habitants. Nombre de sites de compostage partagés installés / Nombre d'habitants concernés : 149 sites de compostage collectif installés, soit environ 10 000 habitants concernés (moyenne de 30 foyers utilisateurs /site, soit 4 470 foyers). 2023 : 61 sites de compostage collectifs installés (45 + 16 dans les cimetières). 1 830 foyers utilisateurs. Nombre d'animations grand public réalisées : 50 (inaugurations de sites et demandes des communes). Nombre d'usagers sensibilisés : 1 500. Tonnages de biodéchets compostés (composteurs collectifs) : 90 tonnes.

RÉALISATIONS 2023

ANNÉES		2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
NOMBRE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS DISTRIBUÉS		440	2 330	1 256	3 150	0	7 176
NOMBRE DE COMPOSTEURS COLLECTIFS	INSTALLÉS	23	6	18	41	61	149
	EN FONCTIONNEMENT	23	6	18	41	59	147

Un appel à candidature pour l'installation de sites de compostage collectifs est proposé depuis 2019. Après analyse des dossiers de candidatures, la MEL propose à titre gracieux la fourniture, la livraison et l'installation du matériel de compostage ainsi que l'accompagnement méthodologique d'un maître composteur, et la formation des référents de sites désignés par les porteurs de projets. Depuis juin 2023, cet appel à candidature est devenu permanent, c'est-à-dire qu'un dossier peut être déposé à tout moment dans l'année.



Site de compostage collectif MEL

À VENIR EN 2024

- Lancement d'un nouveau service de proximité de réservation en ligne/distribution de 8 000 kits de compostage individuels par an jusque 2029. Il s'agit d'une nouvelle ambition en terme de nombre de kits de compostage distribués/an issue de la stratégie biodéchets adoptée par la MEL.
- Organisation des webinaires de formation sur la pratique de compostage domestique, animés par un Maître composteur.
- Réunions d'information grand public sur le compostage dans le cadre de la participation de la MEL à l'évènement national « Tous au compost ! ».
- Diffusion d'une cartographie en ligne qui recense les sites de compostage collectif en fonctionnement sur le territoire Métropolitain.

THÈME	GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS
ACTION	5 - DEVELOPPER ET ANIMER DES RESEAUX METROPOLITAINS DE GUIDES COMPOSTEURS ET REFERENTS DE SITE
GISEMENT IMPACTÉ	Biodéchets - FFOM (déchets de cuisine et de table) et déchets verts de jardin.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Référents de site de compostage salariés ou bénévoles - Agents municipaux.
DESSCRIPTIF	1- Proposer des sessions de formation « Guide composteur-pailleur » ouvertes aux habitants qui souhaitent s'investir dans un projet éco-citoyen ainsi qu'aux agents municipaux concernés et animer un réseau métropolitain. 2- Développer le réseau de « Référents de sites compostage partagé » existant, accroître le nombre de référents formés et développer la plateforme collaborative.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Organiser 7 sessions de formation de Guides composteur-pailleurs avec 100 guides formés sur l'ensemble des sessions. Organiser 40 sessions de formation de 10 à 15 Référents de site de compostage.
INDICATEURS 2023	Nombre de sessions de formation réalisées : 9 sessions de formation référents de site. Nombre de stagiaires formés : 119 référents de sites. Nombre de rencontres et d'actions organisées : 186 visites et 172 visios de suivi des sites de compostage collectif.

RÉALISATIONS 2023

- 9 sessions de formation ont permis de former 119 référents de sites de compostage collectif supplémentaires qui peuvent à présent accompagner les 1 143 nouveaux foyers volontaires,
- 186 visites des sites de compostage collectif ont été organisées ainsi que 172 visios avec les référents de site.

À VENIR EN 2024

- Former les référents des nouveaux sites de compostage.
- Proposer une formation dédiée aux référents des sites de compostage installés dans les cimetières.
- Mettre à disposition un nouvel espace collaboratif plus adaptés à l'animation du réseau des référents : Opti compost'.

THÈME	GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS
ACTION	6 - EXPÉRIMENTER ET DÉVELOPPER UN/DES SERVICES DE BROYAGE DE VÉGÉTAUX
GISEMENT IMPACTÉ	Déchets verts et de jardin.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Habitants - Communes.
DESRIPTIF	Le broyage permet de diminuer la quantité de déchets de jardins collectée tout en favorisant le retour au sol de la matière organique. 1- Expérimenter le service de broyage en déchèterie et sur les centres techniques municipaux 2- Aménager une/des plateformes de broyage (fixe ou mobile).
OBJECTIFS QUANTITATIFS	20 opérations de broyages /an par la plateforme fixe ou mobile. 3 déchèteries équipées pour mener des opérations de broyage.
INDICATEURS 2023	Nombre d'opérations de broyage réalisées : 74 opérations de broyage itinérantes + opérations de broyage dans 2 déchèteries fixes à l'automne 2023. Tonnage de branches valorisées : 72 tonnes. Volume de broyat produit : 143 m ³ . Évolution du taux de déchets de jardins valorisés au Centre de Valorisation Organique : +12% par rapport à 2022, soit un total de 70 230 tonnes de déchets de jardin. Cela s'explique car le printemps et l'été 2022 se sont caractérisés par un important déficit pluviométrique, tandis que le printemps et l'été 2023 ont été humides, favorisant la croissance des végétaux et engendrant davantage de déchets de jardin.

RÉALISATIONS 2023

En automne 2023, la MEL a expérimenté à plus grande échelle le service de broyage itinérant qu'elle avait testé à petite échelle en 2022.

Du 1^{er} septembre au 30 novembre, 72 opérations de broyage mobile dans 39 communes partenaires ont été organisées. Par ailleurs, la récupération de broyat issu du broyage des déchets de jardins collectés dans les bennes des déchèteries fixes de Quesnoy-sur-Deûle et Marquillies était également possible sur toute cette période.

Le volume de broyat produit pour cette année 2023 reste modeste : 72 tonnes de branches broyées soit un retour au sol de 143 m³ de broyage.

L'expérimentation a permis de mettre l'accent sur le renforcement nécessaire du volet communication, ainsi que la sensibilisation du grand public aux ressources exploitables que constituent leurs déchets de jardin.



Opération de broyage itinérante de la MEL

À VENIR EN 2024

- Organisation d'une nouvelle campagne de broyage mobile dans les communes volontaires à l'automne 2024, accompagnée d'une communication ad hoc et d'un guide du jardin zéro déchet.

THÈME	GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS
ACTION	7 - AMÉNAGER DES ESPACES DE DÉMONSTRATION
GISEMENT IMPACTÉ	Biodéchets (FFOM - déchets verts).
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Tout public.
DESRIPTIF	La MEL souhaite développer/créer des espaces de démonstration pratiques pour réduire les biodéchets à la source et les transformer en ressources. Seront présentées les différentes techniques de compostage et de gestion intégrée des déchets de jardin (broyage, paillage, mulching, gestion différenciée...). Lieux d'échange et de partage de connaissances, ils sont ouverts aux publics lors des permanences des guides composteur-pailleurs, lors des distributions des composteurs individuels, pour les animations scolaires ou encore lors d'événements ponctuels. Les jardins de démonstrations serviront également de sites pratique lors des formations « Référent de site de compostage » ou « Guide composteur-pailleur » organisées par la MEL.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Aménager 5 jardins de démonstration d'ici 2029.
INDICATEURS 2023	Nombre de visiteurs. Nombre d'ateliers réalisés.

—> ACTION PROGRAMMÉE À PARTIR DE 2025

4.3 AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée ou dégradée, constitue le gaspillage alimentaire.

Dans un contexte de raréfaction des ressources alimentaires en raison des conséquences du

réchauffement climatique (sécheresses, inondations, ...) et des tensions géopolitiques, le gaspillage alimentaire doit être réduit drastiquement.

La lutte contre le gaspillage alimentaire s'inscrit donc au sein de l'objectif global de réduction des biodéchets présents dans nos poubelles.

THÈME	GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS
ACTION	8 - CRÉER, ANIMER UN RÉSEAU ET DIFFUSER UN RÉFÉRENTIEL DES ACTEURS ET SOLUTIONS POUR ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
GISEMENT IMPACTÉ	Déchets alimentaires (du producteur au consommateur).
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs de l'alimentation.
DESSCRIPTIF	L'objectif d'un REGAL est de favoriser collectivement la circulation et le partage de l'information, la diffusion d'une culture « anti-gaspi », la valorisation d'initiatives et d'expériences positives ainsi que l'émergence de pistes de solutions adaptées aux spécificités du territoire de la MEL. Les membres du réseau se réunissent une à plusieurs fois par an afin de : 1- développer des espaces de rencontres et de débats, 2- favoriser l'observation et la mutualisation de données, d'indicateurs et de moyens d'actions, 3- collaborer à l'organisation ou à la promotion d'événementiels favorisant le « gaspiller moins » et le « manger mieux », 4- participer à la stratégie de communication développée à l'échelle du territoire et à la diffusion des supports produits, 5- étudier la faisabilité et accompagner la mise en œuvre de projets innovants.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Les objectifs qualitatifs seront fixés à la suite du diagnostic territorial du gaspillage alimentaire et de l'étude d'opportunité relative à la mise en place d'un REGAL MEL.
INDICATEURS 2023	Nombre de rencontres du REGAL MEL . Nombre d'acteurs intégrant le réseau. Nombre et nature des actions initiées par le réseau. Nombres d'événementiels organisés sur le territoire MEL / Fréquentation, nombre et types d'acteurs présents.

À VENIR EN 2024

- Résultats du diagnostic territorial du gaspillage alimentaire.
- Participation à l'appel à manifestation d'intérêt « MEL la table » sur le volet lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des déchets alimentaires.
- Validation politique du niveau d'ambition du REGAL MEL.

THÈME	GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS
ACTION	9 - ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE AU SEIN DE LA RESTAURATION COLLECTIVE
GISEMENT IMPACTÉ	Déchets alimentaires issus de la restauration collective.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Professionnels de la restauration collective, acteurs liés à leur gestion, usagers.
DESSCRIPTIF	Le dispositif proposé se décline comme ci-dessous : 1- un accompagnement méthodologique comprend le suivi du groupe-projet, la mise en œuvre d'outils de mesure et la réalisation de diagnostics, le soutien à la mise en œuvre d'actions anti-gaspillage ainsi qu'un bilan des actions menées ; 2- la mise à disposition d'un kit de sensibilisation pour les restaurants et écoles intégrant le dispositif ; 3- des temps d'animations seront prévus pour les élèves/convives et le personnel de restauration bénéficiera de formations ; 4- un guide méthodologique d'accompagnement sera mis à disposition de tous les acteurs de la restauration collective du territoire (publics ou privés).
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Accompagner 200 sites pilotes (scolaires et autres publics ou para-publics) sur le territoire d'ici 2029, soit environ 20% des structures de restauration collective du territoire. Réduire de 30 à 50% le gaspillage alimentaire annuel pour les sites accompagnés.
INDICATEURS 2023	Nombre de sites accompagnés et quantité de réduction du gaspillage par site : 6 restaurants pilotes de septembre 2022 à juin 2023 avec une moyenne de réduction du gaspillage de 31% (56 g/jour/convive). Types et nombres d'actions engagées par les structures : 41 actions dont 25 actions « com & sensi » réalisées par les structures et 16 actions « gestion alimentaire » engagées par les restos. Nombre de personnels formés : 70 animateurs périscolaires et agents de la restauration lors de 7 séances de formation. Nombre de convives sensibilisées : 904 enfants des classes pilotes.



Tri du gaspillage alimentaire pour effectuer les pesées.

RÉALISATIONS 2023

Participation au programme d'accompagnement :

ANNÉE SCOLAIRE	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	TOTAL
NOMBRE D'ÉCOLES	4	10	6	20
NOMBRE DE COMMUNES	3	6	6	15

- De septembre 2022 à juin 2023, 6 restaurants scolaires publics des communes d'Annœullin, Halluin, La Bassée, Lomme, Mouvaux et Tressin ont participé au programme.
- En début d'année scolaire 2023-2024, dix nouveaux restaurants scolaires publics et privés des communes de Baisieux, Bois-Grenier, Bondues, Croix, Forest-sur-Marque, Illies, Lesquin, Santes, Seclin et Wambrechies ont intégré le dispositif d'accompagnement.

PERSPECTIVES 2024

- Mise en place d'un réseau de référents de restauration collective.
- Réalisation d'un guide méthodologique à destination de l'ensemble des acteurs de la restauration collective scolaire.
- Mise en place d'un appel à candidature annuel pour la sélection des restaurants volontaires et accompagnement de 15 restaurants pour l'année scolaire 2024/2025.
- Expérimentation d'un dispositif de pesées connectées en restauration scolaire.
- Programme d'animations sur le thème du gaspillage alimentaire pour la Semaine européenne de la réduction des déchets 2024.

4.4 AXE 4 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

La production de biens de consommation nécessite l'utilisation de quantités de ressources limitées sur la planète. La durée d'usage de ces biens est souvent très réduite en raison de leur obsolescence programmée, leur qualité médiocre, l'absence de production de pièces de réparation, etc.

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie

des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

C'est une source d'emplois locaux au travers des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui favorisent l'insertion de personnes en difficulté tout en permettant à des personnes de s'équiper à moindre coût.

THÈME	SECONDE VIE DES OBJETS
ACTION	10 - CONSOLIDER ET COMPLÉTER LE RÉSEAU DES LIEUX MEL DÉDIÉS AU RÉEMPLOI ET À LA RÉPARATION
GISEMENT IMPACTÉ	Déchets d'éléments d'ameublement ; textiles, linge et chaussures; déchets d'équipements électroniques et électriques ; ordures ménagères résiduelles; produits et matériaux de construction et du bâtiment ; encombrants ; articles de sport et loisirs ; articles de bricolage et jardin ; jeux et jouets ; livres et culture ; puériculture; équipements médicaux des ménages.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Habitants, entreprises et administrations, prestataires des marchés réemploi de la MEL.
DESSCRIPTIF	Accompagner le maillage du territoire en lieux de don, vente, troc, réparation pour encourager la circulation des biens et l'achat de seconde main : 1- renforcer les dispositifs en place au sein des déchèteries (locaux réemploi...), 2- créer un lieu emblématique accueillant le grand public autour de la prévention des déchets, la réparation, le réemploi et l'économie circulaire, 3- créer une plateforme logistique du réemploi et de la réparation destinée aux acteurs professionnels du réemploi, 4- développer une offre itinérante de collectes de réemploi sur le territoire.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	1 - À 2029, il s'agit de viser 1300 tonnes collectées par an dans les zones réemploi, dont 80 %, soit environ 1 000 tonnes, effectivement réemployées. 2 & 3- Viser un objectif de 7 000 tonnes d'objets réemployés par an sur la MEL grâce à un équipement couplant une plateforme professionnelle et un lieu emblématique grand public. 4- Objectif de captage de 500 tonnes par an à 2029.
RÔLE MEL	Réalisateur.
INDICATEURS 2023	Tonnages collectés pour le réemploi : 1 226 tonnes. Tonnages effectivement réemployés (y compris après réparation) : 823,5 tonnes, soit 67% des tonnes collectées.

RÉALISATIONS 2023

En 2023, 1225 tonnes ont été collectées au titre du réemploi dans les déchèteries fixes, ainsi qu'1 tonne d'encombrants réemployables issus de l'habitat collectif, soit un total de 1226 tonnes. La collecte du réemploi a donc progressé de 19 % par rapport à 2022 (1027 tonnes collectées en 2022 pour le réemploi en déchèteries et issues de l'habitat collectif),

- Une vaste campagne de communication pour sensibiliser les usagers au réemploi a été déployée à l'automne 2023 : création d'affiches et de flyers explicatifs, insertions dans la presse et publiereportage dans la presse web, commande de spots radios, affichage sur panneaux de rue, arrières de bus et dans les déchèteries,

affichage numérique dans les gares, métros et centres commerciaux, sponsoring de pos sur les réseaux sociaux. Il s'agissait de mieux faire connaître aux usagers les locaux réemploi des déchèteries.

- Des opérations de sensibilisation en déchèteries ont été organisées dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets.
- La signalétique des locaux réemploi a été améliorée dans les 13 déchèteries.
- Réalisation d'un état des lieux du réemploi sur le territoire de la MEL.



Visuel de communication sur le réemploi en entrée de déchèterie



Nouvelle signalétique des locaux réemploi en déchèteries

À VENIR EN 2024

- Rénovation des locaux réemploi des déchèteries et mise en place de visuels communicants.
- Création d'une matériauthèque sur le site de la déchèterie de Tourcoing rénovée.
- Renouvellement du marché réemploi → Expérimentation pour développer la part du réemploi dans la collecte des encombrants sur rendez-vous (habitat individuel notamment).

THÈME	SECONDE VIE DES OBJETS
ACTION	11 - ENCOURAGER LE DÉPLOIEMENT DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE TEXTILES DANS LES COMMUNES
GISEMENT IMPACTÉ	Textile, Linge et Chaussures.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Habitants.
DESSCRIPTIF	Mettre en place un maillage de points d'apport volontaire ou points de collecte dédiés au textile sur le territoire.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Atteindre l'objectif d'1 point d'apport volontaire (PAV) pour 2000 habitants, soit 587 PAV sur le territoire de la MEL d'ici 2029 (soit 213 nouveaux PAV). Doublé les tonnages collectés (passer de 3,08 kb/hab/an collectés à 6 kg/hab/an).
INDICATEURS 2023	Nombre de PAV textiles sur le territoire de la MEL : 363 points de collecte répartis sur 68 communes. Nombre d'habitants pour 1 PAV textiles : 3 256 hab. Poids du textile collecté recensé par l'éco-organisme / tonnage réemployé / tonnage recyclé (sous réserve de la disponibilité de la donnée auprès de l'éco-organisme) - non disponible.

À VENIR EN 2024

- Renouvellement de la convention avec le Relais pour acter le déploiement de 224 nouveaux PAV textiles.

THÈME	SECONDE VIE DES OBJETS
ACTION	12 - ACCOMPAGNER LES REPAIR-CAFÉS
GISEMENT IMPACTÉ	Déchets d'équipement électronique et électrique ; textile, linge et chaussures ; déchets d'éléments d'ameublement ; ordures ménagères résiduelles ; encombrants.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Habitant.
DESSCRIPTIF	Délibérer une stratégie d'accompagnement à la création et à la pérennisation des repair-café, en lien avec les structures et les communes. Développer l'offre et la disponibilité des repair-café (fréquence et plages d'ouvertures plus étendues). Axer principalement l'action sur la pérennisation des bénévoles ou la recherche d'alternatives au bénévolat.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Passer de 3 tonnes/an d'objets réparés en 2019 à 5 tonnes/an en 2029.
INDICATEURS 2023	Tonnages d'objets réparés. Nombre de repair-café référencés sur le territoire.

À VENIR EN 2024

- Signature d'une convention d'une année avec la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES) pour développer et accompagner le réseau métropolitain des Repair cafés.
- Participation à l'évènement « les Hauts de France réparent » en octobre (en lien avec les journées nationales de la réparation).

4.5 AXE 5 : VERS UNE CONSOMMATION PLUS SOBRE

Consommer de manière plus sobre, c’est réduire notre empreinte environnementale en consommant de manière réfléchie et adaptée à nos besoins réels et en évitant les biens et emballages à usage unique.

C’est également un moyen de lutter contre la pollution plastique, un fléau qui menace notre planète, donc notre existence.

THÈME	VERS UNE CONSOMMATION SOBRE
ACTION	13 - LUTTER CONTRE LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES NON SOLLICITÉS EN DIFFUSANT DE MANIÈRE RÉGULIÈRE DES AUTOCOLLANTS STOP-PUB
GISEMENT IMPACTÉ	Imprimés publicitaires.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Habitants.
DESSCRIPTIF	Diffuser de façon régulière des autocollants STOP PUB.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	Objectif de 30 % de boîtes aux lettres équipées d'un stop-pub sur le territoire métropolitain. Cela représente 45 000 boîtes aux lettres de plus équipées sur 6 ans (101 250 hab), soit 7 500 BAL/an (16 875 hab/an). Mise à disposition de stop-pubs auprès de communes, bailleurs, syndicats : 25 000/an ⇒ 150 000 distribués sur 6 ans (estimatif de 30 % retirés et apposés).
INDICATEURS 2023	Nombre de stop pub distribués par an : 100 000. Taux de boîtes aux lettres dotées de STOP PUB : 19 % Quantités d’imprimés publicitaires dans les ordures ménagères (suivi des caractérisations sur les ordures ménagères) - non renseigné pour 2023.

RÉALISATIONS 2023

100 000 foyers sur 46 communes ont été destinataires d’un stop-pub dans le cadre des sensi-

bilisations en porte-à-porte menées pour l’implantation des points d’apport volontaires verre.

À VENIR EN 2024

- Poursuite de la distribution dans le cadre des sensibilisations en porte-à-porte menées pour l’implantation des points d’apport volontaires verre.

THÈME	VERS UNE CONSOMMATION SOBRE
ACTION	14 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER, EN LIEN AVEC LES COMMUNES, LES RESTAURATEURS, ARTISANS ET COMMERÇANTS DANS LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS/GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES POUR UNE CONSOMMATION PLUS DURABLE
GISEMENT IMPACTÉ	Déchets des activités économiques collectées par la MEL.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Entreprises, restaurateurs, artisans, commerçants, habitants.
DESSCRIPTIF	1- Proposition d'une offre de services à destination d'entreprises volontaires pour réduire leur production de déchets. 2- Rédaction d'un guide et proposition d'un appui méthodologique aux communes pour leur permettre d'accompagner directement les entreprises de leurs territoires dans leurs démarches de réduction des déchets.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	20 établissements pilotes volontaires par an accompagnés par la MEL. 30 établissements accompagnés directement par des communes par an pour un total de 250 structures sur 5 ans.
INDICATEURS	Nombre d'établissements accompagnés par la MEL / par les communes. Nombre d'établissements ayant changé leurs pratiques. Taux de réduction des déchets après mise en œuvre des actions pour chaque établissement pilote.

À VENIR EN 2024

- Construction et validation d'une méthodologie d'accompagnement visant à accompagner 10 commerces alimentaires de proximité à la réduction de leurs déchets (restaurateurs, boulangers, primeurs...).

ACTION PROGRAMMÉE À PARTIR DE 2026

THÈME	VERS UNE CONSOMMATION SOBRE
ACTION	15 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX À L'UTILISATION DE TEXTILES SANITAIRES LAVABLES (STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, COMMUNES)
GISEMENT IMPACTÉ	Textiles sanitaires (couches, coton, lingettes...) présents dans les OMR.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Personnels des structures d'accueil de la petite enfance, crèches, maternités, parents d'enfants en bas âge.
DESCRIPTIF	1- Mener des expérimentations dans des crèches volontaires. 2- Rédaction d'un guide et proposition d'un appui méthodologique aux communes pour leur permettre d'accompagner directement les crèches de leurs territoires.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	36 structures en 2029 (6 la 1 ^{ère} année et 10 par an les années suivantes) / structures de 15 berceaux en moyenne.
INDICATEURS 2023	Nombre de structures accompagnées par la MEL / par les communes. Nombre de professionnels formés. Nombre de parents ayant changé leurs pratiques à la maison. Nombre de structures ayant changé leurs pratiques. Kg de textiles sanitaires évités via les expérimentations. % de textiles sanitaires présents dans les OMR.

ACTION PROGRAMMÉE À PARTIR DE 2026

THÈME	VERS UNE CONSOMMATION SOBRE
ACTION	16 - ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS À L'UTILISATION DE TEXTILES SANITAIRES LAVABLES (KITS ET/OU AIDES À L'ACHAT)
GISEMENT IMPACTÉ	Textiles sanitaires (couches, protections féminines périodiques, coton, lingettes...) présents dans les OMR.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Parents d'enfants en bas âge, structures d'accueil de jeunes enfants, professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles...) / Jeunes filles et femmes.
DESCRIPTIF	Il s'agit d'encourager l'utilisation de textiles sanitaires lavables par : 1- le prêt d'un kit d'essai de couches lavables pour une durée déterminée pour tester avant achat. 2- une participation financière à l'achat de couches neuves/d'occasion ou leur location et de protections féminines lavables.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	1- 800 familles ou professionnels de santé par an pour les kits, soit 3 200 personnes touchées. 2- 200 familles ou professionnels et 200 femmes par an pour les aides à l'achat, soit 1 600 personnes touchées.
INDICATEURS 2023	Nombre de structures accompagnées par la MEL / par les communes. Nombre de professionnels formés. Nombre de parents ayant changé leurs pratiques à la maison. Nombre de structures ayant changé leurs pratiques. Kg de textiles sanitaires évités via les expérimentations. % de textiles sanitaires présents dans les OMR.

4.6 AXE 6 : DEVENIR DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES

L'éco-exemplarité consiste à diminuer les impacts environnementaux de nos collectivités concernant l'eau, l'énergie et les transports, les bâtiments, les achats publics et la gestion des déchets.

L'enjeu est d'ouvrir la voie et de montrer l'exemple dans les efforts à fournir en développant des solutions de prévention, collecte et tri des déchets pour les équipements et événements métropolitains et proposer un accompagnement aux communes.

THÈME	DEVENIR DES COLLECTIVITÉS ÉCO-EXEMPLAIRES
ACTION	17 - DÉVELOPPER ET METTRE À DISPOSITION DES SOLUTIONS DE PRÉVENTION, TRI ET COLLECTE DES DÉCHETS POUR LES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ÉCO-EXEMPLAIRES ET PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT AUX COMMUNES
GISEMENT IMPACTÉ	Ordures ménagères, déchets à trier, biodéchets, papiers de bureau, verre.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Agents et public usager des équipements métropolitains et communaux.
DESSCRIPTIF	Au sein des équipements de la MEL et de ses communes : 1- Interdire les plastiques à usage unique et développer les solutions réutilisables (éco-cup, eau du robinet, ...). 2- Déployer et installer des outils de prévention et de tri, tels que les composteurs, les lombricomposteurs, les cendriers, les corbeilles de tri, les fontaines à eau,... 3- Sensibiliser les publics et les agents à l'utilisation de ces outils et à l'adoption des gestes de prévention et de tri de leurs déchets. 4- Développer l'achat de matériel de seconde main et donner une seconde vie à achats. 5- Utiliser la centrale d'achat métropolitaine afin de faciliter les achats éco-exemplaires en faveur des équipements communaux. Au sein des équipements de la MEL : 6- Réduire les déchets produits par l'offre de restauration au sein des équipements MEL : lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des contenants alimentaires à usage unique, tri des biodéchets...
OBJECTIFS QUANTITATIFS	* Réduction de 15 % des déchets produits au sein des équipements de la MEL et de ses communes. * Transfert de 50 % de la poubelle d'ordures ménagères vers les flux triés au sein des équipements de la MEL et de ses communes.
INDICATEURS 2023	Résultats de la caractérisation des poubelles de 12 équipements métropolitains, avant et après la mise en place des dispositifs de réduction et de tri : 1 ^{ère} campagne de caractérisation effectuée en 2022-2023 (avant) et seconde campagne de caractérisation prévue en 2025 (après).

RÉALISATIONS EN 2023

- Afin de sensibiliser les agents de la MEL à la réduction de leurs déchets sur leur lieu de travail, un programme d'animations a été organisé à l'occasion de la Semaine européenne de réduction des déchets : fresque des déchets, défi anti-gaspillage au restaurant du siège de la MEL, jeu-concours sur le thème du réemploi, valorisation des gestes de réduction.... Le défi-anti-gaspi a permis de réduire de 44 % les déchets alimentaires produits au restaurant du siège de Biotope.
- Le déploiement du tri dans les équipements métropolitains s'est poursuivi avec l'implantation de 135 corbeilles de tri au Grand Stade Pierre Mauroy et de 6 points tri (abribacs et point d'apport Volontaire) au sein du Stadium.



Fresque des déchets au siège de la MEL



Point tri au sein du stade Pierre Mauroy



Point tri sur le parvis du stade Pierre Mauroy



Points tri au stadium

À VENIR EN 2024

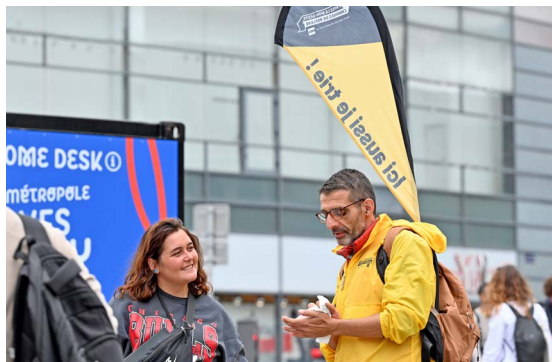
- Déploiement de corbeilles de tri dans 40 équipements extérieurs de la MEL.
- Expérimentation du tri séparé des biodéchets au siège de la MEL.

THÈME	DEVENIR DES COLLECTIVITÉS ÉCO-EXEMPLAIRES
ACTION	18 - DÉVELOPPER ET METTRE À DISPOSITION DES SOLUTIONS DE PRÉVENTION, TRI ET COLLECTE DES DÉCHETS POUR DES ÉVÈNEMENTS MÉTROPOLITAINS ÉCO-EXEMPLAIRES
GISEMENT IMPACTÉ	Ordures ménagères, déchets à trier, biodéchets, papiers de bureau, verre.
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Organisateurs d'évènements et public des évènements.
DESSCRIPTIF	Devenir éco-exemplaires en matière de déchet consiste notamment à réduire et trier les déchets produits lors des événements gratuits et publics organisés ou soutenus par la MEL et ses communes. 1- Interdire les plastiques à usage unique et développer les solutions réutilisables lors des événements. 2- Déployer et installer des outils de prévention et de tri tels que les éco-cups, les rampes à eau et les corbeilles de tri, ainsi que le tri et la collecte des biodéchets. 3- Sensibiliser les publics et les organisateurs d'évènements aux gestes de prévention et de tri de leurs déchets : stands de sensibilisation, animations, médiation, affichage... 4- Accompagner l'émergence d'une filière de solutions de vaisselle réutilisable pour réduire les contenants alimentaires jetables. 5- Faciliter les achats de produits éco-exemplaires nécessaires à l'organisation d'éco-événements par les communes avec l'appui de la centrale d'achat métropolitaine.
OBJECTIFS QUANTITATIFS	*Réduire d'au moins 15 % les déchets produits lors des événements. *Valoriser au moins 50 % des déchets produits lors des événements.
INDICATEURS 2023	Évolution du poids total et du poids par flux des déchets produits lors d'évènements récurrents - à partir de 2025. Évolution du poids de déchets produit par participant des événements récurrents - à partir de 2025. Taux de valorisation des déchets produits lors d'évènements récurrents - à partir de 2025.

RÉALISATIONS EN 2023

Afin de définir un nouveau service d'accompagnement des organisateurs d'événements publics dans la réduction et le tri de leurs déchets,

plusieurs expérimentations ont été menées en 2023 lors de la Coupe du Monde de Rugby, la MEL Party et Halluin Plage.



Ambassadeur du tri place des Buisson pendant la coupe du monde de rugby



Dispositif de tri pour la MEL Party

À VENIR EN 2024

- Lancement du « pack grands événements » pour accompagner les organisateurs d'événements dans une gestion éco-exemplaires de leurs déchets.
- Mise à disposition de corbeilles de tri événementielles aux communes pour accompagner les événements de proximité.
- Mise en place d'une gestion éco-exemplaire des déchets sur les sites accueillants les Jeux Olympiques.



5- BUDGET

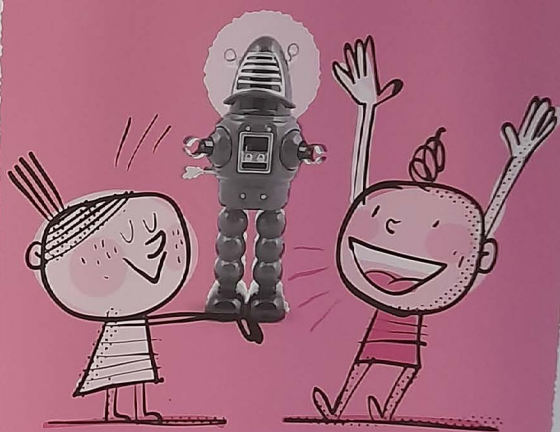
Le budget annuel dépensé en 2023 est de 1 475 894 € TTC, soit 1,25 €/habitant.

À noter que le PLPDMA 2023-2029 a été adopté à partir de juin 2023 et une partie des projets n'ont donc été engagés que sur une demi-année. Par ailleurs, le projet d'une plateforme du réemploi représente à lui seul un budget estimé à 3,5 millions €.

Axes	Budget 2023- 2029 en TTC	Dépenses 2023	Taux de consommation
ACTIONS TRANSVERSALES	2 410 200 €	179 513 €	7 %
GESTION DE PROXIMITE DES BIODÉCHETS	5 428 000 €	324 499 €	6 %
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	1 211 400 €	122 213 €	10 %
SECONDE VIE DES OBJETS	8 935 000 €	801 321 €	9 %
VERS UNE CONSOMMATION SOBRE	810 400 €	0 €	0 %
DEVENIR DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES	639 200 €	48 348 €	8 %
TOTAL	19 320 000 €	1 475 894 €	8 %

Nb d'habitants (INSEE 2020)

MEL
— et
nous !



Semaine européenne de réduction des déchets

Collecte de jouets
au profit des restos du Cœur
→ Du 20 au 24 novembre

AVEZ LE BON GESTE
CHANGEZ DE RÉPENSÉE



MÉTROPOLIS EUROPÉENNE DE LILLE



Semaine européenne
de réduction des déchets

Collecte de jouets -50%
au profit des restos du Cœur
du 20 au 24 novembre 2013



Une collecte
organisée par la



Une collecte
organisée par la



6- ANNEXES

REVUE DE PRESSE 2023

PLPDMA 2023-2029

- Les Échos du 02/10/23 : la MEL veut réduire de 50 kg par an les déchets de ses habitants.

BROYAGE

- La Voix du Nord du 10/10/2023 : les jardiniers ont pu broyer leurs déchets verts.
- La Voix du Nord du 03/11/2023 : une opération broyage contre broyat demain.

COMPOSTAGE :

- La Voix du Nord du 30/11/2023 : après le 1^{er} janvier, il va falloir composter plus de déchets.
- Lille Actu du 19/12/2023 : en 2024, nouvelle formule pour les composteurs MEL : ils seront plus résistants, et payants.
- La Voix du Nord du 19/12/2023 : pour accélérer la distribution de composteurs aux habitants, la MEL passe au modèle payant.

RÉEMPLOI :

- Vozer du 25/10/2023 : pour réduire les déchets, la MEL a mis en place des locaux réemploi en déchèteries.
- Radio Métropolys du 05/12/2023 : connaissez-vous les locaux réemploi des déchèteries de la MEL ?
- Lille Actu du 21/12/2023 : environnement, avec la Métropole Européenne de Lille, ne jetez plus et offrez une seconde vie aux objets !

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS :

- Vozer du 13/11/2023 : fin novembre, la MEL partage ses conseils pour réduire vos déchets.
- BFM TV Lille du 20/11/2023 : des ateliers pour apprendre à réduire ses déchets.
- La Voix du Nord du 30/11/2023 : jouer pour mieux comprendre les enjeux climatiques.
- L'essentiel du 20/11/2023 : semaine européenne de réduction des déchets.

MÉTROPOLE

MÉTROPOLE E



Annuaire des acteurs du réemploi

→ Pour un réemploi,
ne l'abandonne pas !

AYEZ LE BON
CHANGEZ DE

AYEZ LE BON
CHANGEZ DE

MEL

MIEUX TRIER SES DÉCHETS

MIEUX TRIER SES DÉCHETS



PEPINE DE LILLE

OBJECTIF 2020
-50 kg
DE DECHETS
PAR HABITANT

ets.
ile.
able

MEL

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

